

Conseil communal de Rolle

Préavis municipal 2011-2016 n° 15 : rapport de la commission ad hoc relatif à la modification des statuts du SIDERE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
La commission ad hoc, composée de :
Mme Arlette Thentz
MM. Richard Lecoultre, président
Jean-Claude Bédert, rapporteur
François Monod
Jose Dos Santos
Pierre Maeder
Philippe Rosset (excusé)

s'est penchée, en date du 19 décembre 2011, sur le préavis municipal n° 15 relatif à la modification des statuts du SIDERE.

Etaient aussi présents à cette séance MM. Cédric Echenard, Municipal, et particulièrement M. Dvorak, ingénieur des eaux, qui était aussi là le 13 décembre en avant-première du Conseil pour expliquer aux Conseillers les tenants et aboutissants de la fourniture d'eau.

La Commission atteste avoir reçu tous les documents et informations utiles à l'étude de cet objet.

Le projet de modification des statuts du SIDERE a pour but de moderniser la fourniture d'eau potable en permettant la mise en place de l'auto-contrôle, qui est une exigence légale, et la professionnalisation du service, avec à la clé une meilleure liaison des différents services communaux et la création d'une « mémoire » du système, mémoire qui fait défaut actuellement. Le but est bien d'optimiser la distribution d'eau par les communes partenaires, tout en sachant que le nouveau SIDERE ne pourra exister que si toutes les grandes communes participent au projet.

Le réseau comprend au total 118 kilomètres. L'eau est un service essentiel, comme maintenant le téléphone ou l'électricité.

Le problème principal de Rolle concerne son réservoir : il n'y a qu'un seul bassin de 2'500 m³, qui devrait être nettoyé en principe tous les ans, et l'accès au plan d'eau est relativement facile, ce qui pose un problème potentiel de sécurité. Il faudra construire un second réservoir pour Rolle, et le tout sera sécurisé. Le nouveau SIDERE prendra en charge toute l'infrastructure du réseau d'eau et sera financé par la vente de l'eau. Avec la vente de 1 million cinq cent mille mètres cubes par année, on arrive à Fr. 1,20 le m³ (actuellement Fr. 1,40 à Rolle). Il y a aussi le fait que la population augmente, et donc également les besoins en eau. Mais avec la nouvelle formule, tous les abonnés auront un seul fournisseur.

Enfin, le nouveau SIDERE est prévu pour le long terme, environ cinquante ans.

Afin de garantir un calcul équitable entre les communes, les valeurs des conduites et des bornes hydrantes ont été pondérées de la même manière pour toutes les communes. Pour Rolle, il y aura un montant net à payer de Fr. 1'826'750.--, montant prévu dans le présent préavis.

La propriété du SIDERE reste aux communes partenaires, au pro rata du nombre d'habitants de chacune. Le super SIDERE nécessitera aussi l'engagement de 4 ETP (équivalents plein-temps), dont deux fontainiers, ceux-ci devant bénéficier du diplôme fédéral.

A l'examen du budget, on remarque que les frais de perception extérieurs (c'est-à-dire les factures) seront assurés par le service des finances de Rolle.

La commission a pu poser toutes les questions nécessaires et a obtenu les réponses de MM. Echenard et Dvorak ; elle les remercie de leurs informations, ainsi que de la mise à disposition des différents plans et projets que la commission a pu consulter.

L'examen des statuts ne provoque pas de remarques particulières. C'est à l'unanimité des membres présents, après une brève discussion, que la commission accepte les conclusions du préavis n° 15 2011-2016 et vous propose, Mesdames et Messieurs, leur adoption.

Conclusions

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis 2011-2016 n° 15 de la Municipalité du 31 octobre 2011, entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour :

1. Approuve la modification des statuts du SIDERE et ~~de lui~~ confier la tâche de distribuer l'eau jusqu'à l'abonné. *confie*
2. Autorise la Municipalité à procéder à la mise à l'équilibre des valeurs des réseaux communaux et ~~de lui~~ accorder dans ce but un crédit de Fr. 1'826'750.--. *accorde*
3. Autorise la Municipalité à emprunter cette somme à imputer sur le compte 8100.5220.1 « Modification des statuts du SIDERE » et à l'amortir sur une durée de 15 ans.

Rolle, le 9 janvier 2012

Au nom de la Commission ad hoc

Le président : Richard Lecoultré



Le rapporteur : Jean-Claude Bédert

